

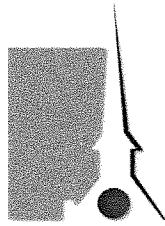
**MAIRIE
DE
VANNES SUR COSSON**

Téléphone : 02 38 58 04 17

Télécopie : 02 38 58 67 92

Courriel :

secretariat@vannes-sur-cosson.fr



20 ROUTE DE TIGY
45510

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 18 Décembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le lundi dix-huit décembre, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Vannes-sur-Cosson, sous la Présidence de Monsieur Guy ROUSSE LACORDAIRE, Maire.

Etaient présents :

M. Guy ROUSSE LACORDAIRE, Eric HAUER, Jean-Michel SEVILLE, Jean-Jacques GOUJON, Olivier HURIER, Stéphane VEDRINES.

Mmes Annick GIRARD, Isabelle LOUP, Sylviane MALVOISIN, Agnès PORTE CELERIER,

Ont donné un pouvoir :

M. Thierry CAILLOL a donné pouvoir à M. Stéphane VEDRINES

Absent :

Messieurs Yves BODART,

Secrétaire de séance : Mme Sylviane MALVOISIN

Adoption du compte rendu du conseil municipal du 23 octobre 2017

I DEMISSION D'UN ADJOINT

Suite à la démission de M. Jason AUGUSTO, il est procédé à l'élection d'un adjoint.

- Mme Annick GIRARD a été élue à la majorité pour pallier le poste vacant au rang de 4^{ème} adjoint
- M. Jean-Jacques GOUJON prend la place de 3^{ème} adjoint : Délibération n° 67-2017
- Le tableau du conseil municipal est modifié, l'effectif légal du conseil est de 12.

Arrêté de délégation de fonction :

- M. Jean-Jacques GOUJON 3^{ème} adjoint : n° 30-2017
- Mme Annick GIRARD 4^{ème} adjoint : n° 32-2017

Désignation d'un représentant délégué suppléant – SIRIS : Délibération n° 76-2017

Le Maire indique que suite aux différentes démissions au sein du conseil municipal, il y a lieu de nommer un nouveau représentant suppléant au sein du SIRIS (Syndicat Intercommunal du Regroupement d'Intérêt Scolaire).

A été désigné M. Eric HAUER délégué suppléant en remplacement de M. Mickaël LEFEVRE

Après modification, la liste des représentants de la commune au sein du SIRIS est la suivante :

Délégués titulaires : M. Jean-Michel SEVILLE (2^{ème} adjoint)
M. Stéphane VEDRINES (conseiller)
M. Thierry CAILLOL (conseiller)

Délégués suppléants : M. Eric HAUER (1^{er} Adjoint)
Mme Annick GIRARD (4^{ème} adjoint)

II RESSOURCES HUMAINES : Délibération n° 73 – 74 et 75-2017

1-Régime indemnitaire du personnel (RIFSEEP) tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel : Filière animation, technique et administratif.

Montant de l'IFSE attribué aux agents dans la collectivité

Filière	Groupe de fonction	Montant minimal	Montant maximal
	ANIMATION	G1 – Responsable d'une structure	1 000.00 €
G2 – animateurs		800.00 €	2 800.00 €
ADMINISTRATIF	G1 – Fonction de secrétaire de mairie	1 000.00 €	3 000.00 €
	G2 – Autres fonctions	400.00 €	2 500.00 €
TECHNIQUE	G1 – Fonction responsable, encadrement, technicité	1 000.00 €	4 500.00 €
	G2 – Autres fonctions	800.00 €	2 800.00 €

Montant du complément indemnitaire attribué aux agents de la collectivité

Filière	Groupe de fonction	Montant maximal
	ANIMATION	G1 – Responsable d'une structure
G2 – animateurs		200.00 €
ADMINISTRATIF	G1 – Fonction de secrétaire de mairie	500.00 €
	G2 – Autres fonctions	200.00 €
TECHNIQUE	G1 – Fonction responsable, encadrement, technicité	500.00 €
	G2 – Autres fonctions	200.00 €

Les conditions d'attribution de l'IFSE et du CIA

⇒ Le présent régime indemnitaire sera attribué aux agents titulaires, stagiaires et contractuels.

Il est proposé au conseil municipal :

⇒ **D'instaurer l'IFSE** dans les conditions indiquées ci-dessus

⇒ **D'instaurer le complément indemnitaire** dans les conditions indiquées ci-dessus.

2- Recensement de la population : Délibération n° 71-2017

Le recensement de la population débutera le jeudi 18 janvier 2018 et prendra fin le samedi 17 février 2018

Il est nommé deux agents recenseurs :

➤ Mme AUGUSTO Nadège et Mme CAPRI Martine.

Un arrêté du maire sera pris définissant leurs missions et leurs obligations. Les agents percevront une rémunération forfaitaire, Un état des frais devra être établi par chaque agent pour le remboursement des frais de déplacement

III EAU ET ASSAINISSEMENT : Délibération n° 77-2017

Etude du plan d'épandage des boues de la Station d'épuration

3 propositions ont été reçues concernant l'étude du plan d'épandage.

Pour l'étude :

Concernant le plan d'épandage sur la base de deux lits :

Le prestataire retenu est la société SAUR pour un montant de 2 889.00 € HT

Concernant l'épandage lui-même :

Le montant est estimé à 2 846.80 € HT, chaque année pour une durée de 5 ans.

Adopté à l'unanimité.

Un courrier sera adressé aux entreprises non retenues.

IV VOIRIE COMMUNALE

REPARATION DES PONTS

⇒ Pont des Grandes Forges : les travaux seront réalisés avant fin décembre.

⇒ Pont des Petites Forges : travaux prévus en janvier 2018

CHEMINS COMMUNAUX : PDIPR

1)⇒ Chemin n° 24 : Les Houdrées (M. Sylvain FERRE)

2)⇒ Chemin n° CR 32 : Les Grandes Forges

3)⇒ Chemin de l'Enfer n° 11 : = 0.82 ha contre 4 ha de forêt aménagée autour de l'étang communal reliant le chemin du Bois Boulette.

Dossiers en cours

V ADMINISTRATION GENERALE

FINANCES

1. **Indemnité du Trésorier** : Délibération n° 70-2017

2. **Reste à réaliser** en investissement budget commune

3. **Engagement des dépenses d'investissement** avant le vote du Budget Primitif 2018

Budget Commune : délibération n° 65-2017

Budget Eau et Assainissement : délibération n° 66-2017

4. **REGIES** :

REGIE D'AVANCE

« Menues dépenses » : **Suppression de la régie** - Délibération n° 68-2017

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que par délibération en date du 25 juin 2010, le conseil municipal a institué une **régie d'avances** pour le règlement de petites dépenses.

Cette régie étant sans activité depuis le 1^{er} janvier 2017, il est proposé au conseil de clôturer cette régie et de mettre fin aux fonctions de régisseur Mme SEVILLE Marie-José.

Vu le courrier de M. Yves VERRIER émettant un avis favorable en date du 29 novembre 2017 acceptant la dissolution de la **régie d'avances « menues dépenses »**

Entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de supprimer la régie d'avances à compter du 18 décembre 2017 ;
- **DIT** qu'il est mis fin aux fonctions des régisseurs (titulaire et suppléant) de cette régie ;
- **CHARGE** M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

REGIE DE RECETTES

«Photocopies : Suppression de la régie - Délibération n° 69-2017

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que par délibération en date du 25 juin 2010, le conseil municipal a institué une **régie de recettes** pour l'encaissement des photocopies.

Cette régie étant sans activité depuis le 1^{er} janvier 2017, il est proposé au conseil de clôturer cette régie et de mettre fin aux fonctions de régisseur Mme SEVILLE Marie-José.

Vu le courrier de M. Yves VERRIER émettant un avis favorable en date du 29 novembre 2017 acceptant la dissolution de la **régie de recettes « photocopie »**

Entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de supprimer la régie d'avances à compter du 18 décembre 2017 ;
- **DIT** qu'il est mis fin aux fonctions des régisseurs (titulaire et suppléant) de cette régie ;
- **CHARGE** M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

VI – INFORMATIONS DIVERSES :

1 - Contrôles et sécurités 2017 :

- Vérifications périodiques Apave, vérification extincteurs, entretien chaudières, entretien horloge de l'Eglise effectuées entre septembre et novembre.
- Accès de l'intérieur du clocher pour permettre une ascension en sécurité, refait en octobre.

2 - Contrôle paratonnerre programmé courant décembre

3 - **Bilan de l'audit CDG 45** effectué le lundi 04/12/2017.

4 - **Bilan de l'entretien de « la Rivière sans nom », ruisseau** le long des étangs de commune, Les travaux ont été effectués le vendredi 08/12/2017.

5 - **Avancement de l'étude de vidange et de curage du petit étang** de commune pour éliminer à terme la Myriophylle du Brésil (plante invasive).

6 - **Avancement du projet d'aire de stationnement** sur chaussées route d'Isdes et route d'Orléans :

Une réunion est prévue le jeudi 21/12/2017 à 10h00 en Mairie avec le Cabinet Merlin et la DDT.

A cette occasion sera posée la question de la prise en charge des frais d'élagage des arbres situés route de Tigy.

7 - Avancement de l'obtention d'un financement pour permettre la mise en place de la **plateforme élévatrice PMR** devant l'entrée du secrétariat de Mairie.

La demande de financement gérée par le "Pays" passera seulement en commission auprès des services de la région le 19/01/2018, après plusieurs relances...

Le département 45 nous a octroyé une subvention le 27/09/2017 au titre des communes à faible population, mais nous attendons celle de la région avant tout engagement de dépense par la commune pour cet investissement PMR.(Pays Sologne VALSUD)

8 – 1 Point sur la Boulangerie
2 Poissonnerie itinérante

9 - Etude gratuite de l'éclairage public en cours par Isi-Elec

10 - Affaire Danton (Lotissement prévu route de Tigy)

11 - SICTOM 2018 : changement de date de collecte sur la commune : le lundi après-midi à compter du 5 février 2018

VII – CONVENTION UNA : Association d'Aides à Domicile
Renouvellement de la convention à compter du 01/01/2018

VIII – UCPS : demande de subvention 2017, à voir sur 2018

Fin de séance : 22h15